



# LE 28 AVRIL 2016, RENFORÇONS LA DYNAMIQUE ENCLENCHÉE !

**Après la réussite des journées des 9, 17, 24, 31 mars et 9 avril 2016, à l'initiative des organisations syndicales et de certaines organisations de jeunesse, le mouvement de mobilisations contre le projet de loi Travail doit continuer de s'élargir. Les 200 manifestations du samedi 9 avril ont permis à des milliers de citoyens et de salariés n'ayant pu se mobiliser jusque-là, de s'inscrire dans le mouvement pour le retrait de la loi afin d'imposer un Code du travail du 21ème siècle.**

Alors que les négociations sur les trois niveaux de la CCN de la branche ferroviaire ont débuté (décret socle, accords de branche et d'entreprises), les cheminots de toutes entreprises sont engagés dans les luttes pour un cadre social amélioré dans l'intérêt d'une meilleure qualité et de la sécurité du transport ferroviaire Fret et Voyageurs.

Ils perçoivent donc particulièrement la nocivité de la loi El Khomri qui place l'intérêt de l'entreprise au-dessus des libertés et droits des travailleurs (inversion de la hiérarchie des normes). Ce n'est plus la norme la plus favorable au salarié (principe de faveur) qui prévaudra mais l'accord d'entreprise voulu par les directions et la possibilité de les imposer à ses salariés par un « référendum » visant à contourner les représentants du personnel.

Concernant les négociations en cours à la SNCF (CCN- Accord d'entreprise), comment croire que des modifications du Code du travail concernant autant de sujets que la durée du temps de travail, les repos, les congés, le licenciement économique etc..., resteraient sans effet sur les conditions sociales des cheminots et, a fortiori, sur les négociations dans le champ ferroviaire alors même que la direction SNCF s'est empressée de mettre en œuvre la loi Rebsamen, la loi Macron etc...

**Il nous faut amplifier à la fois la mobilisation sur le champ professionnel et celle dans les luttes interprofessionnelles qui rassemblent tous salariés.**

Pour en finir avec les lois de régression sociale qui vont dans le seul sens des intérêts du capital, la CGT propose un Code du travail du 21ème siècle incluant un nouveau statut du travailleur salarié, la sécurité sociale professionnelle et le passage aux 32 heures hebdomadaires. Cela va dans le sens du progrès social !

**C'est pourquoi, la CGT appelle les cheminots de toutes les entreprises ferroviaires à s'inscrire dans la journée interprofessionnelle du 28 avril 2016 initiée par l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL. Un préavis de grève allant du mercredi 27 avril à 19h00 jusqu'au vendredi 29 avril à 08h00 a été déposé par la Fédération CGT des Cheminots.**

